

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 25 SEPTEMBRE 2017

**Elections sénatoriales 2017 :**

**Les stratégies anti-parité des partis politiques freinent l'accès des femmes au pouvoir**

Les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017 se sont traduites par une très légère progression de la parité. **32,9% des Sénateur.rice.s élu.e.s sont des femmes, portant la part des femmes au Sénat à 29,2% contre 25% à l'issue des dernières élections. A ce rythme, il faudra attendre 2032 pour atteindre la parité au Sénat.**

Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes regrette une progression de la parité qui reste modeste. A la veille du scrutin de ce dimanche, les femmes comptaient pour 45,5% des candidat.e.s, tous modes de scrutin confondus. Seule la moitié d'entre elles ont donc été élues. **La question doit être posée : où sont passées les femmes ?**

Si la part des femmes élues est inférieure à celle des hommes, c'est surtout parce que les candidates n'étaient pas en position de gagner. La plupart des candidat.e.s à leur propre réélection décuplent en effet leurs chances d'être réélu.e.s en créant une liste dissidente dont ils prennent la tête, et en reléguant ainsi les femmes à la deuxième place. C'est ainsi que depuis 10 ans, le nombre de candidat.e.s et de listes a plus que doublé (754 candidat.e.s en 2008/1996 candidat.e.s en 2017), et cette année, les femmes ne représentaient qu'un quart des têtes de listes, limitant ainsi leur chance d'être élues. **Les stratégies anti-parité déployées par les partis politiques se sont encore renforcées.**

Le temps ne suffira pas. Malgré les lois dites de parité, là où n'existe aucun dispositif contraignant, les hommes restent très largement majoritaires.

**Devant le manque de volonté et à l'attentisme des partis politiques, le HCE renouvelle sa recommandation** d'interdire tout rattachement après l'élection d'un.e sénateur.rice à un parti ou un groupe politique qui ne l'a pas présenté.e. Cette règle est déjà à l'œuvre à l'Assemblée nationale depuis 2014.

**Le Haut Conseil à l'Egalité sera désormais attentif au partage du pouvoir au sein des instances de décision et de représentation internes au Sénat.**